

Annecy, le 25 juillet 2022

Écologie urbaine

Quels aménagements pour la volière de l'Impérial et le parc de la Grande-Jeanne ?

Concilier bien-être animal et usages des sites emblématiques de la Grande Jeanne et de la volière de l'Impérial, telle est la réflexion menée actuellement par les services de la Ville d'Annecy, qui sollicitent pour cela le concours des Annéciens.

Annecy possède sur son territoire un parc animalier, la Grande Jeanne, et une volière, la volière de l'Impérial. Le premier abrite, sur 10 500m², des espèces d'animaux non domestiques - daims, cerfs élaphe, biches et mouflons de Corse. Le second héberge une soixantaine d'oiseaux d'espèces différentes - canards, dindons, oies, faisans, pintades...

La parole aux usagers

Dans un souci d'amélioration du bien-être animal, et afin de mieux comprendre les usages de ces deux sites pour les habitants, le service Écologie urbaine de la Ville a lancé une campagne destinée à recueillir l'avis des usagers de ces deux sites par micro-trottoirs associés à un questionnaire en ligne.

- Jusqu'au 27 juillet, les usagers sont invités à répondre aux questions d'un agent de la Ville sur site.
- Jusqu'au 21 août, un questionnaire autour des pratiques et usages actuels sur les deux sites est à disposition sur la plateforme **jeparticipe.annecy.fr**

Les résultats de cette consultation seront dévoilés à l'occasion d'une réunion publique prévue cet automne.